

Bourse d'encouragement à la création et à la formation artistique : Prix 2019

Objectifs

Sous la dénomination de « Bourse d'encouragement à la création et à la formation artistique », l'Association des Amis du Lycée Blaise-Cendrars décerne, en principe, chaque année un ou plusieurs prix destiné(s) à soutenir un ou plusieurs projet(s) dans le domaine de la création ou de la formation artistique et culturelle. **Le montant de la bourse est variable (en fonction du budget soumis) et est au maximum de CHF. 4'000.- par projet.**

Un travail, réalisé dans le cadre des études sous la direction d'un enseignant ou d'un mentor, ne peut être proposé, à moins qu'il ait été évalué et qu'il fasse ensuite l'objet d'un développement substantiel pour lequel une bourse est sollicitée.

Conditions de participation

Peuvent concourir une fois pour l'obtention de la bourse les élèves en cours d'étude au Lycée Blaise-Cendrars (élèves de première, deuxième ou troisième année) et les ex-élèves ayant obtenu leur maturité dans cette école dans les trois dernières années. Le projet peut être individuel ou collectif.

Modalités

La candidature sous forme de lettre adressée à la Présidente de l'Association des Amis du Lycée, Madame Vuillemin-Borel, et à la Présidente de la commission culturelle de l'Association des Amis, Madame Sylvie Béguelin, doit être accompagnée d'un dossier de présentation du projet. Ce dossier, dûment étayé, comprendra des informations concernant les motivations et les objectifs, les délais prévus pour la réalisation du projet et les moyens nécessaires à sa concrétisation. Doit y être impérativement jointe toute pièce utile à l'appréciation du jury sur l'état d'avancement du projet ou donnant une idée de sa réalisation (extraits, croquis, photographies, vidéo, ...).

Les dossiers doivent parvenir au jury au plus tard le mardi 2 avril 2019.

Le ou les lauréats seront avertis dans le courant du mois de mai 2019 des délibérations du jury.

Jury

Un jury de sept membres au maximum se prononce sur les dossiers de candidature. Il est formé du président ou de la présidente de l'association des Amis du Lycée Blaise-Cendrars et des membres de la Commission culturelle, auxquels pourront se joindre des personnes d'un domaine culturel et artistique particulier si la spécialisation le requiert.

Conditions d'utilisation du Prix

Les lauréats s'engagent à faire un rapport à l'association sur l'avancement de leur projet dans l'année qui suit la remise de la bourse.

Dans la mesure du possible, la concrétisation du projet soutenu sera présentée aux membres de l'association du Lycée Blaise-Cendrars.

Envoi des dossiers de candidature

Les dossiers sont à adresser à :

Mme Sylvie Béguelin, Abraham-Robert 61, 2300 La Chaux-de-Fonds

Des informations complémentaires peuvent être demandées à Mme Michèle Vuillemin Borel, Nord 177, 2300 La Chaux-de-Fonds, ☎ 032/926.86.12.